

2009 0P2309
A 2009/4867

Tribunal de Commerce de ROMANS

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, **MICHEL FINOT**, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS,

Vu la requête, qui précède en date du 07.10.2009
déposé au greffe le 2207 octobre 2009 et les motifs y exposés par la
requérante

**LA SOCIETE MICHEL BAULE
55 AVENUE DE LA DEPORTATION
26100 ROMANS 378 555 619 RCS ROMANS**

Vu les articles L 225-8 ET L 228-39 R 225-7 à R 225-9
ET R 225-103 du code de commerce

Attendu que LA SOCIETE EXIMIUM ET LA SOCIETE MICHEL BAULE
SA envisagent de procéder à une fusion par absorption de la société
EXIMIUM par la société MICHEL BAULE SA

Ordonnons la désignation de :

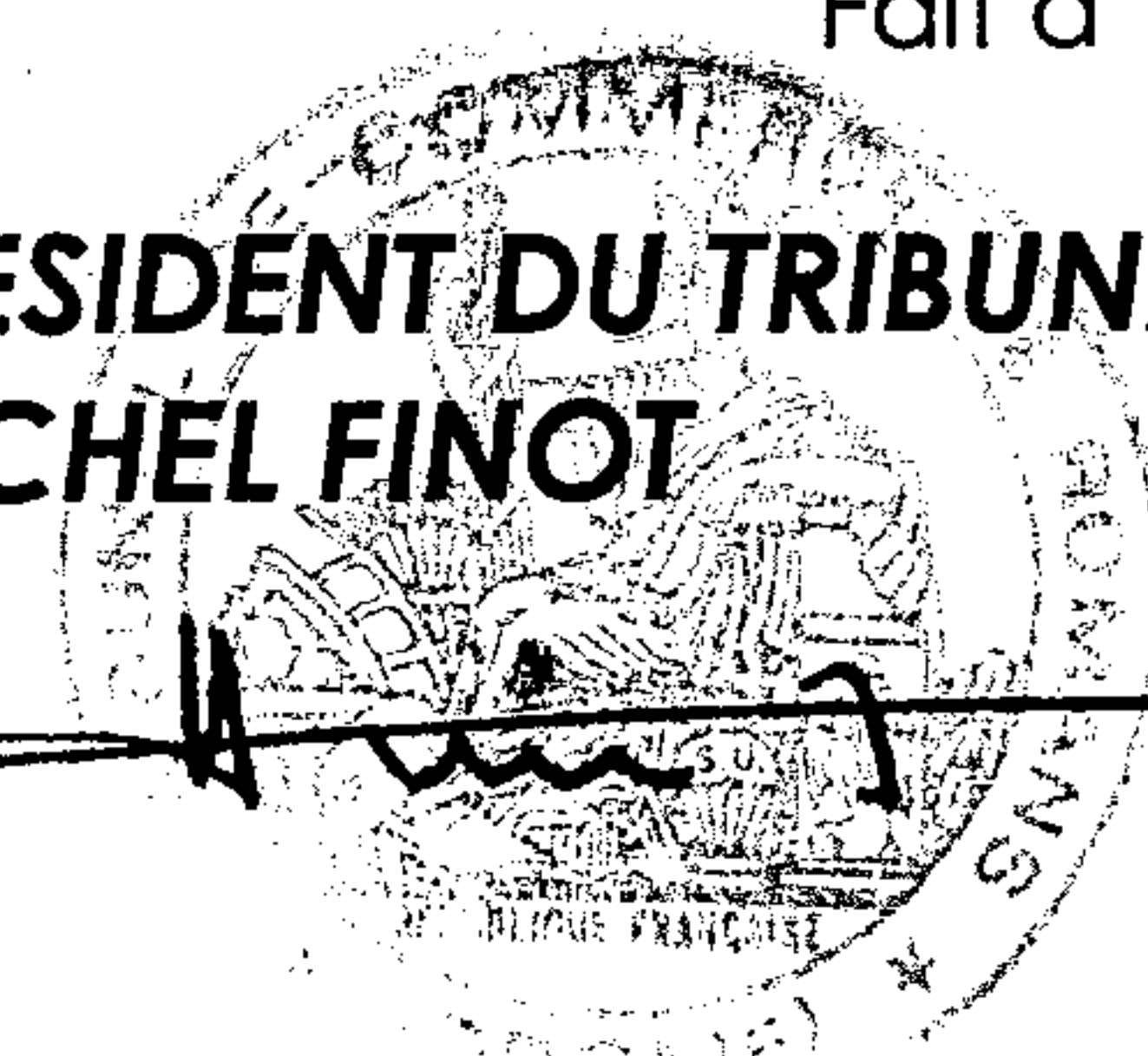
MONSIEUR JEAN NOEL HOURS
6 RUE DOCTEUR SCHWEITZER
38180 SEYSSINS

en qualité de commissaire aux apports

avec mission d'apprécier et d'évaluer les apports consentis à
la société,
d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement
accordés au profit des actionnaires ou de tiers
et de consigner tout cela dans un rapport qui sera déposé au
Greffe du Tribunal de Commerce et mis à la disposition des
associés.

Fait à ROMANS LE 12 OCTOBRE 2009

**PRESIDENT DU TRIBUNAL
MICHEL FINOT**



**Pour Le Greffier MARC CAZIER
Nathalie CHAMBRE COMMIS GREFFIER**

Dépens de la présente liquidés
à la somme de 18165 Euros ttc
dont 3,05 Euros de TVA

07 OCT. 2009

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE**

Le soussigné Monsieur Michel BAULE, agissant en qualité de Président de la société **MICHEL BAULE SA**, société par actions simplifiée au capital de 794 260 euros, dont le siège social est 55, Avenue de la Déportation 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378555619 RCS ROMANS,

Ci, le requérant,

à l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **EXIMIUM**, société civile au capital de 14 000 200 euros, dont le siège social est 46 avenue des ALLOBROGES, 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 454042664 RCS ROMANS, et la société **MICHEL BAULE SA** étudient un projet de fusion par absorption de la société **EXIMIUM** par la société **MICHEL BAULE SA**.

La société **EXIMIUM** ferait apport à la société **MICHEL BAULE SA** de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société **MICHEL BAULE SA** attribuerait aux associés de la société **EXIMIUM** des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société **EXIMIUM**, société absorbée, et la société **MICHEL BAULE SA**, société absorbante,
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société **EXIMIUM** à la société **MICHEL BAULE SA**.

Les Commissaires aux Comptes de la société **MICHEL BAULE SA**, absorbante, sont :

Co-commissaires aux comptes titulaires

- société **RM CONSULTANTS ASSOCIES**, 19 rue Paul-Henri SPAAK, 26000 VALENCE
- société **AUDIT DAUPHINE**, 94 chemin des HUGUENOTS, 26000 VALENCE

Co-commissaires aux comptes suppléants:

- société **A.R.H. STRATEGIE MANAGEMENT**, 19 rue Paul-Henri SPAAK, 26000 VALENCE
- le cabinet **BOUCHARDON**, Quartier Saint VERAN, 26750 SAINT PAUL LES ROMANS,

Requête présentée le 07/10/2009

